

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL

PROCÈS-VERBAL

Le 18 avril 2005

Au Centre socioculturel de Brossard, le dix-huitième (18^e) jour d'avril de l'an deux mille cinq (2005), a lieu la **troisième (3^e) assemblée du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de Longueuil** (CRÉ de Longueuil) à laquelle sont présents :

Membres :

Madame Nicole Béliveau, conseillère municipale
Monsieur Guy Boissy, conseiller municipal
Madame Nicole Breton, conseillère municipale
Monsieur Normand Caisse, conseiller municipal
Madame Nicole Carrier, conseillère municipale
Madame Mireille Carrière, conseillère municipale
Madame Suzanne Charbonneau, conseillère municipale
Monsieur Michel Desjardins, conseiller municipal
Monsieur Stéphane Desjardins, conseiller municipal
Monsieur Marc Duclos, conseiller municipal
Monsieur Denis Duval, conseiller municipal
Monsieur Pierre Fillion, conseiller municipal
Madame Denise Fillion, conseillère municipale
Madame Johane Fontaine-Deshaies, conseillère municipale
Monsieur Pierre Fortier, conseiller municipal
Monsieur Claude Gladu, conseiller municipal
Monsieur Robert Gladu, conseiller municipal
Monsieur Gilles Grégoire, conseiller municipal
Madame Lorraine Guay-Boivin, conseillère municipale
Madame Manon D. Hénault, conseillère municipale
Monsieur Marc Lachance, conseiller municipal
Madame Nicole Lafontaine, conseillère municipale et présidente de la CRÉ
Monsieur Serge Laramée, conseiller municipal
Monsieur Michel Latendresse, conseiller municipal
Monsieur Noé Leclerc, conseiller municipal
Monsieur Tim Matuzewski, conseiller municipal
Monsieur Jacques Olivier, maire
Monsieur Roger Roy, conseiller municipal
Monsieur Jean-Gilles Sénécal, conseiller municipal
Madame Claudette Tessier, conseillère municipale

Étaient absents :

Monsieur Jean Bernier, conseiller municipal
Monsieur Robert Charland, conseiller municipal
Monsieur Simon Crochetière, conseiller municipal
Monsieur Marc-André Croteau, conseiller municipal
Madame Francine Gadbois, conseillère municipale
Monsieur Jean Guérin, conseiller municipal
Monsieur Bertrand Girard, conseiller municipal
Monsieur Yves E. Lampron, conseiller municipal

La distribution de ce procès-verbal n'est pas autorisée: ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée.

Monsieur Jacques Lemire, conseiller municipal
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller municipal
Monsieur Elie Saab, conseiller municipal
Madame Marie-Lise Sauvé, conseillère municipale
Monsieur Joseph Vassallo, conseiller municipal

Monsieur Michel Audet, ministre des Finances, député de Laporte
Monsieur Camil Bouchard, député de Vachon
Madame Fatima Houda-Pepin, députée de La Pinière
Madame Diane Legault, députée de Chambly
Madame Pauline Marois, députée de Taillon
Monsieur Pierre Moreau, député de Marguerite-D'Youville
Madame Cécile Vermette, députée de Marie-Victorin

Cette assemblée a été convoquée par messenger le 7 avril 2005.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Nicole Lafontaine préside l'assemblée et constatant qu'il y a quorum, en fait l'ouverture à 16h10.

RÉSOLUTION CA 2004-0024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA TROISIÈME (3^e) ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL (CRÉ DE LONGUEUIL)

Il est proposé par monsieur Michel Latendresse, appuyé par madame Manon D. Hénault, d'adopter l'ordre du jour proposé de la troisième (3^e) assemblée du conseil d'administration de la CRÉ de Longueuil.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA 2004-0025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME (2^e) ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL (CRÉ DE LONGUEUIL)

Il est proposé par monsieur Michel Desjardins, appuyé par monsieur Stéphane Desjardins, d'adopter le procès-verbal de la deuxième (2^e) assemblée du conseil d'administration de la CRÉ de Longueuil tenue le 20 décembre 2004.

Adoptée à l'unanimité.

POINTS D'INFORMATION

▪ **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Monsieur Michel Bienvenu présente le rapport des activités de la CRÉ de Longueuil depuis la dernière assemblée du conseil d'administration tenue le 20 décembre 2004. Il est fait mention notamment des nombreuses démarches entreprises par la CRÉ en vue de doter le territoire de la CRÉ de Longueuil, de l'ensemble des leviers de développement présents normalement sur les territoires de CRÉ de responsabilités et de population équivalente au Québec.

▪ **PROGRAMME DE TRAVAIL 2005-2006**

Le programme de travail de la CRÉ de Longueuil pour l'année financière 2005-2006 est déposé pour information aux membres du conseil d'administration. Ce document est présenté comme étant un outil de référence sur le rôle, les mandats et les responsabilités de la CRÉ de même que sur les initiatives qu'elle compte mettre en œuvre pour assurer le développement du territoire de la CRÉ de Longueuil. Considérant les élections municipales du 6 novembre prochain, il est convenu de modifier en conséquence le calendrier des rencontres du CA et du CE.

RÉSOLUTION CA 2004-0026

BUDGET 2005-2006

Il est proposé par monsieur Claude Gladu, et appuyé par monsieur Stéphane Desjardins, d'approuver le budget 2005-2006 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA 2004-0027

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE

MODIFICATION À LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LONGUEUIL

CONSIDÉRANT que la CRÉ de Longueuil s'est dotée, le 2 septembre 2004, d'un règlement de régie interne ;

CONSIDÉRANT que le règlement de régie interne prévoit au chapitre V, article 59, la création d'un mécanisme de consultation des groupes socio-économiques de son territoire par le biais d'une Commission consultative sur le développement de Longueuil ;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à l'article 60 de ce même règlement, que la Commission soit composée notamment de quatorze (14) personnes représentant chacune un regroupement sectoriel accrédité» ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'immigration dans le développement de Longueuil ;

CONSIDÉRANT la demande formulée à la CRÉ par le milieu via le ministère de l'immigration et des communautés culturelles à l'effet de créer un siège pour un représentant du secteur de l'immigration à la Commission consultative sur le développement de Longueuil ;

Il est proposé par madame Suzanne Charbonneau, appuyé par monsieur Marc Duclos, de modifier les articles 60 et 69 du règlement de régie interne de manière à intégrer le secteur de l'immigration à la commission consultative sur le développement de Longueuil.

En conséquence, les articles 60 et 69 seraient modifiés pour se lire comme suit :

60. **[Composition]** La commission se compose des personnes suivantes :

1. le président de la CRÉ
2. quatre membres du comité exécutif
3. *quinze personnes représentant chacune un regroupement sectoriel accrédité;*

69. **[Secteurs d'activités]** Les secteurs d'activités ayant un rayonnement régional et leurs divisions sont :

1. les secteurs d'activités à vocation économique suivants :
 - a) agroalimentaire;
 - b) commerces et services;
 - c) développement économique;
 - d) développement communautaire;
2. les secteurs d'activités des organismes institutionnels et dispensateurs de services suivants :
 - a) éducation;
 - b) main-d'œuvre;
 - c) santé et services annexes;
3. les secteurs d'activités associatifs :
 - a) développement de la culture;
 - b) environnement;
 - c) organismes communautaires;
 - d) jeunesse;
 - e) syndicat;
 - f) condition féminine;
 - g) aînés;
 - h) *immigration.*

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CA 2004-0028
MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE
NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES REGROUPEMENTS SECTORIELS
ACCREDITÉS À LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE
LONGUEUIL**

CONSIDÉRANT que la CRÉ de Longueuil s'est dotée, le 2 septembre 2004, d'un règlement de régie interne ;

CONSIDÉRANT que le règlement de régie interne prévoit au chapitre V, article 59, la création d'un mécanisme de consultation des groupes socio-économiques de son territoire par le biais d'une commission consultative sur le développement de Longueuil ;

La distribution de ce procès-verbal n'est pas autorisée: ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée.

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de prévoir une procédure permettant de combler un poste qui deviendrait vacant en cours d'année à la commission consultative sur le développement de Longueuil;

Il est proposé par madame Johane Fontaine-Deshaies, appuyé par monsieur Michel Latendresse, de modifier l'article 63 du règlement de régie interne de manière à autoriser le comité exécutif à nommer les représentants pour combler en cours d'année les postes devenus vacants à la commission consultative sur le développement de Longueuil.

En conséquence, l'article 63 serait modifié par l'ajout du paragraphe suivant:

63. [Nomination des représentants des regroupements sectoriels accrédités]

(...)

Toute vacance à un poste de représentant d'un regroupement sectoriel accrédité peut être comblée, en cours d'année, par le comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CA 2004-0029
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Marc Duclos, appuyé par madame Nicole Béliveau, de lever l'assemblée à 16h28.

Adoptée à l'unanimité.

La présidente de la CRÉ de Longueuil,

La secrétaire-trésorière de la CRÉ de Longueuil,

Nicole Lafontaine

Suzanne Charbonneau